

NATIONS



UNIES

**Rapport spécial du Directeur
de l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient
pour la période du 1er novembre 1956
à la mi-décembre 1956**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : ONZIEME SESSION

SUPPLEMENT N° 14A (A/3212/Add.1)

RECEIVED

5 FEB 1957

NEW-YORK, 1957

INDEX SECTION, LIBRARY

TABLE DES MATIERES

Pages

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <u>Introduction</u> | 1 |
| I. <u>Opérations dans la zone de Gaza</u> | 1 |
| Reprise des opérations..... | 1 |
| Le problème du ravitaillement..... | 2 |
| Autres problèmes immédiats..... | 2 |
| Accord intervenu entre l'Office et les autorités israéliennes..... | 3 |
| Hommage au personnel..... | 3 |
| II. <u>Conséquences des opérations militaires pour les réfugiés vivant dans la zone de Gaza</u> | 3 |
| Tués et blessés parmi les réfugiés..... | 3 |
| Protestation de l'Office | 4 |
| La situation actuelle | 4 |
| III. <u>Répercussions dans d'autres régions</u> | 5 |
| IV. <u>Dépenses supplémentaires</u> | 5 |
| <u>Tableau. Dépenses supplémentaires jusqu'à ce jour</u> | 6 |

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTEUR DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

pour la période du 1er novembre 1956 à la mi-décembre 1956

INTRODUCTION

1. Le présent rapport spécial, ainsi qu'il était annoncé dans la note d'envoi du rapport annuel du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a pour objet d'informer l'Assemblée générale

des mesures d'urgence prises par l'Office à la suite des récentes hostilités dans le Proche-Orient^{1/}. Il porte sur la période du 1er novembre à la mi-décembre 1956.

I. OPERATIONS DANS LA ZONE DE GAZA

Reprise des opérations

2. Lorsqu'il apprit, le 1er novembre, que les forces israéliennes avaient attaqué la zone de Gaza, l'Office dut décider immédiatement s'il pouvait et devait chercher à y poursuivre son activité, étant donné la situation nouvelle. Plus des deux tiers de la population totale de la zone, soit plus de 213.000 personnes, sont des réfugiés secourus dont l'existence dépend des rations et services divers distribués chaque quinzaine par l'Office; il paraissait improbable que les autorités israéliennes d'occupation fussent capables d'assumer immédiatement la charge de ces services essentiels. Toute interruption dans la distribution d'aliments aurait causé des souffrances et des difficultés extrêmes. L'Office jugea donc que, dans l'intérêt des réfugiés, il devait s'efforcer de poursuivre son activité malgré les graves difficultés causées par les opérations militaires d'Israël. Des plans furent immédiatement arrêtés à cet effet.

3. Personnel. L'effectif du personnel international de l'Office, qui se trouvait alors à Gaza, était au-dessous de la normale par suite des restrictions imposées, au cours des mois précédents, par les autorités égyptiennes, à la nomination et aux déplacements des agents de l'Office (voir par. 13 de l'annexe G du rapport annuel du Directeur). Le Directeur estima que la situation nouvelle rendait nécessaire un renforcement des effectifs. Un grand nombre de volontaires se déclarèrent parmi les agents de l'Office et une équipe d'urgence composée de sept personnes fut désignée; on la prépara immédiatement à partir pour Gaza dès que l'autorisation des autorités d'occupation pourrait être obtenue. Demandée le 2 novembre, cette autorisation fut accordée le 4. Ce jour-là, le Directeur et son équipe d'urgence, dans un avion de l'Office, s'envolèrent de Beyrouth pour Lydda où ils empruntèrent des voitures de l'ONU pour gagner Gaza le soir même, via Bersabée.

4. Conformément aux instructions du fonctionnaire des Nations Unies chargé des questions de sécurité dans la zone de Gaza, le personnel international de l'Office à Gaza avait été évacué le 2 novembre à titre de précaution, mais il était revenu le 3 novembre. Bien

que la situation fût encore très troublée, ce personnel régulier de Gaza avait déjà pris des mesures préliminaires en vue de permettre à l'Office de reprendre son activité à l'arrivée de l'équipe d'urgence, le 4 novembre.

5. Rations. La distribution de la quinzaine aurait dû normalement commencer le 1er novembre et se poursuivre les jours suivants, mais il fut impossible de respecter cette date en raison des combats et du couvre-feu imposé par les autorités militaires israéliennes. A la demande de l'Office, le couvre-feu fut levé le jour pendant 6 heures à partir du 5 novembre et la distribution des rations fut reprise le matin du 5 novembre.

6. Même avec la levée du couvre-feu pendant une partie de la journée, il restait de nombreuses difficultés pratiques à surmonter. Le personnel arabe chargé de distribuer les rations devait être muni de permis de travail délivrés par les forces d'occupation. Plusieurs voitures de l'Office avaient été endommagées au cours des combats, d'autres capturées par les troupes d'occupation. Cette situation, aggravée par le pillage des réserves de pièces de rechange, de pneus et d'accumulateurs, retarda l'envoi du personnel et des fournitures aux centres de l'Office dont les stocks alimentaires avaient été en grande partie mis à sac, principalement par les réfugiés. Cependant, dès le 15 novembre, on disposait de rations pour tous les réfugiés. La pénurie des fournitures normalement achetées sur place ralentit la reprise du programme d'alimentation d'appoint qui, à la mi-décembre, n'était encore appliqué qu'à raison d'un tiers du volume normal.

7. Services de santé. Le 4 novembre, on constata que, sur les quatre hôpitaux administrés par les autorités égyptiennes (et en partie subventionnés par l'Office), deux avaient cessé de fonctionner au cours des combats. Les deux autres hôpitaux gérés par les Egyptiens et l'hôpital pour tuberculeux du camp de Bureij (administré conjointement par l'Office et par les autorités

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 14 (A/3212).

égyptiennes) manquaient de personnel et de fournitures. L'hôpital de la mission baptiste, subventionné par l'Office, avait son personnel au complet, mais se trouvait à court de fournitures. Les dispensaires de l'Office manquaient de personnel médical: la plupart des médecins étaient Égyptiens et, à l'exception de l'un d'eux qui vivait au camp de l'Office à Rafah et qui est resté sans interruption à son poste, ils avaient cessé de venir travailler.

8. Le 5 novembre, au cours d'une entrevue avec le Directeur, les autorités israéliennes déclarèrent que tous les médecins égyptiens et toutes les infirmières arabes (sauf celles qui étaient Palestiniennes) devraient cesser leur travail dans un délai de un ou deux jours. Cette décision aurait écarté la plupart des médecins et des infirmières locaux de l'Office, ainsi que la plupart de ceux qui travaillaient dans les hôpitaux administrés par les autorités égyptiennes. Le Directeur fit observer que, dans ces conditions, l'Office ne pourrait plus assumer la responsabilité des services de santé. Plus tard dans la journée, les autorités israéliennes acceptèrent que ces médecins et ces infirmières continuent leur travail. A titre de mesure d'urgence, l'Office s'engagea alors à faire tout son possible pour maintenir en service l'hôpital pour tuberculeux de Bureij et les deux hôpitaux administrés par les Égyptiens. A partir du 6 novembre, l'Office a fourni à tous ces hôpitaux (ainsi qu'à l'hôpital baptiste) les rations et fournitures médicales essentielles. Les dispensaires de l'Office, dans chacun des camps de la zone, furent rapidement rétablis (le dispensaire de Rafah n'avait jamais cessé ses opérations), mais des services spéciaux tels que les maternités et les dispensaires pour enfants ne purent être remis en service qu'à la mi-décembre.

Le problème du ravitaillement

9. Malgré les pertes dues aux pillages, il restait suffisamment de denrées alimentaires dans les magasins de l'Office en zone de Gaza pour la distribution des rations de novembre et d'une partie des rations de décembre. Cependant, afin de se procurer les denrées nécessaires pour les distributions ultérieures, l'Office a dû prendre d'urgence de nouvelles dispositions au sujet des transports et des sources d'approvisionnement. Auparavant, les marchandises en vrac étaient importées principalement de Port-Saïd, par chemin de fer; d'autres venaient de Beyrouth par schooner pendant la belle saison et étaient déchargées dans la rade ouverte de Gaza. Depuis le 1er novembre, il a fallu renoncer à ces deux méthodes par suite de la destruction des stocks de Port-Saïd et de l'interruption des communications avec Gaza, et en raison du mauvais temps qui a empêché le transport par schooner. L'Office a donc dû organiser de nouveaux transports, par mer jusqu'à Haïfa, puis par chemin de fer jusqu'à Gaza, et commander d'urgence des produits alimentaires à des prix élevés (farine, légumineuses, matières grasses, riz, lait), à livrer début décembre.

10. Il a fallu aussi prévoir le transport d'urgence de divers articles, de Beyrouth à Gaza, par les avions de l'Office et par la route. Ainsi, le 4 novembre, deux jours après l'occupation de la zone de Gaza par Israël, l'Office a transporté, de Beyrouth à Gaza, par avion,

une tonne de fournitures médicales. Quatre convois de camions ont également transporté 200 tonnes de fournitures qui se trouvaient dans l'entrepôt central de l'Office à Beyrouth et qui étaient attendues de toute urgence à Gaza; les camions étaient conduits par des volontaires appartenant au personnel international de l'Office.

11. Les besoins de combustibles pour la zone de Gaza sont encore des plus pressants. Faute de pétrole, qui est le combustible normalement utilisé, les réfugiés et la population locale sont allés jusqu'à abattre, pour faire la cuisine et pour se chauffer, des orangers et des arbres qui avaient été plantés dans le cadre du projet de reboisement entrepris par l'Office. Les voies normales d'approvisionnement par l'Égypte ayant été coupées à la suite des combats, l'Office a dû chercher de toute urgence à acheter 1.000 tonnes de pétrole pour répondre aux besoins minimums des réfugiés pendant les mois d'hiver. Malheureusement, il n'avait pu se procurer, à la mi-décembre, que 50 tonnes; il poursuit activement ses efforts pour trouver les 950 tonnes qui lui manquent encore.

Autres problèmes immédiats

12. Enseignement. Il faudra très longtemps pour remettre entièrement sur pied le programme d'enseignement de l'Office dans la zone de Gaza. Un certain nombre d'écoles ont été pillées par les réfugiés, une partie du corps enseignant est dispersée et les transports prévus pour les maîtres et les élèves sont désorganisés. De plus, les autorités israéliennes ont décidé de faire une enquête sur les maîtres (dont le nombre dépasse 1.000 et qui sont presque tous des réfugiés) avant de les autoriser à reprendre leurs fonctions; elles ont annoncé également qu'elles se proposaient de réviser les programmes scolaires, qui étaient ceux des écoles égyptiennes. Des dispositions ont été prises, à titre transitoire, pour rouvrir les quatre premières classes élémentaires le 10 décembre, et pour remettre progressivement sur pied l'ensemble du programme d'enseignement. Des négociations sont en cours entre l'Office et les autorités israéliennes; on espère que l'accord se fera prochainement sur l'ensemble des programmes scolaires et sur les instituteurs qui n'ont pas encore repris leur travail.

13. Le centre de formation professionnelle a été rouvert à la mi-novembre, mais on s'y emploie davantage à fabriquer les articles dont les réfugiés ont le plus besoin qu'à donner des cours proprement dits. L'activité normale reprendra aussitôt que possible. Il reste cependant un problème à résoudre: un certain nombre des instructeurs étaient Égyptiens, et ils ne seront peut-être pas autorisés à reprendre leurs cours, si tant est qu'ils veuillent le faire, dans les circonstances actuelles.

14. Le centre de formation agricole ne fonctionne plus. Les Israéliens ont saisi pratiquement tout l'outillage agricole ainsi que le bétail, mais ils ont annoncé qu'ils étaient prêts à restituer ce capital. A l'heure actuelle, les quelques agents qui se trouvent encore au centre font la récolte et les semailles. Les produits récoltés sont donnés à divers hôpitaux.

15. Monnaie. Jusqu'à l'occupation israélienne, la monnaie officielle dans la zone de Gaza était la livre

égyptienne. Pendant une courte période après l'occupation, les monnaies égyptienne et israélienne ont eu cours l'une et l'autre. Le 3 décembre 1956, les autorités israéliennes ont décidé que la seule monnaie légale dans la zone de Gaza serait la livre israélienne. On peut échanger les livres égyptiennes contre des livres israéliennes (encore que cette opération ne soit pas obligatoire) au taux de 4 livres israéliennes pour 1 livre égyptienne. Ce taux est plus bas que la parité indirecte (1 livre égyptienne = 5,166 livres israéliennes) par rapport au dollar, mais les autorités israéliennes affirment que le taux fixé correspond mieux au pouvoir d'achat de la livre égyptienne.

16. Il est trop tôt pour dire ce que pourront être les effets de ce changement de monnaie sur les finances de l'Office. Il faut attendre un certain temps pour voir si le coût de la vie va subir des modifications importantes et dans quel sens il va évoluer. Les autorités israéliennes ont annoncé qu'elles se proposaient de fixer des prix maximums, comme elles l'ont fait en Israël, pour certaines catégories de biens essentiels; si des mesures ne sont pas prises dans ce sens, il est probable que les denrées alimentaires subiront une hausse considérable, ce qui aura des conséquences importantes, tant directes qu'indirectes, sur le coût des opérations de l'Office.

17. Chômage. Etant donné la situation économique de la zone de Gaza ces dernières années, les réfugiés n'avaient que peu de possibilités de s'employer utilement. La difficulté s'est trouvée encore aggravée par le changement de régime. Un certain nombre de réfugiés qui travaillaient pour l'Administration égyptienne, ainsi que d'autres réfugiés qui étaient employés occasionnellement à divers travaux, se sont trouvés sans emploi pour des raisons diverses résultant du changement de situation. De plus, l'Office a dû faire savoir à ceux de ses agents qui n'avaient plus rien à faire du fait de l'interruption des opérations normales de l'Office qu'ils seraient mis en congé sans traitement à partir du 1er janvier 1957 jusqu'au moment où la situation permettrait de les employer à nouveau. Il résulte de tout ce qui précède que les réfugiés en sont réduits à compter plus que jamais sur la maigre ration que l'Office est en mesure de leur procurer.

Accord intervenu entre l'Office et les autorités israéliennes

18. Au cours des premiers jours qui ont marqué la reprise des opérations dans la zone de Gaza, l'Office

et les autorités israéliennes ont conclu un accord provisoire fixant le cadre dans lequel l'Office allait poursuivre son activité. Cet accord a pris la forme d'un échange de lettres entre le Directeur de l'Office et le Chef de l'état-major israélien. Les points essentiels en étaient les suivants:

a) L'action d'urgence entreprise par l'Office dans la zone de Gaza n'impliquait aucunement l'acceptation d'une situation incompatible avec les clauses de la Convention d'armistice égypto-israélienne ou contraire aux dispositions de la résolution adoptée le 2 novembre 1956, en session extraordinaire d'urgence, par l'Assemblée générale des Nations Unies;

b) L'Office exercerait son activité dans la zone de Gaza conformément aux instructions ou résolutions émanant des organes principaux des Nations Unies;

c) La Convention sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies régirait les rapports entre l'Office et le gouvernement;

d) Le gouvernement assurerait, dans toute la mesure de ses moyens, la protection du personnel, des installations et des biens de l'Office; sous réserve des exigences de la sécurité militaire, les véhicules et le personnel international de l'Office pourraient entrer et se déplacer librement dans la région; le personnel local de l'Office serait autorisé à se déplacer à l'intérieur de la zone de Gaza en conformité des règlements édictés par l'autorité militaire.

Hommage au personnel

19. La reprise des opérations essentielles de l'Office pour l'aide aux réfugiés dans ces circonstances exceptionnelles n'a été possible que grâce au dévouement de nombreux agents de l'Office appartenant aussi bien au personnel international qu'au personnel local (composé en majeure partie de réfugiés). Les efforts que ces personnes ont déployés méritent les plus grands éloges. Il convient en outre de mentionner tout spécialement le rôle joué par le personnel médical de l'hôpital baptiste lorsqu'il a fallu s'occuper des nombreuses personnes dont l'état nécessitait une intervention chirurgicale à la suite des combats et des incidents qui se sont produits ultérieurement à Khan Yunis et à Rafah, où un certain nombre de réfugiés ont été grièvement blessés.

II. CONSEQUENCES DES OPERATIONS MILITAIRES POUR LES REFUGIES VIVANT DANS LA ZONE DE GAZA

Tués et blessés parmi les réfugiés

20. Outre les perturbations mentionnées à la section I ci-dessus, l'occupation de la zone de Gaza par les forces israéliennes a fait un certain nombre de victimes parmi les civils - réfugiés et population locale - et a suscité l'angoisse et la crainte chez les réfugiés, surtout au cours des premières semaines.

21. En d'autres circonstances, il eût été logique que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve fit une enquête et un rapport sur les pertes causées par une attaque armée impliquant le passage de la ligne de démarcation. Etant donné la situation exceptionnelle, il n'a pu le faire, les autorités israéliennes ayant imposé des restrictions au déplacement des observateurs dans la zone de Gaza. C'est

pourquoi l'Office s'est efforcé lui-même de faire la lumière sur les divers incidents qui ont affecté les réfugiés et pour prévenir tout nouvel acte de violence contre eux. Il a dû utiliser ses propres sources de renseignements. Celles-ci étaient nécessairement limitées, mais comprenaient les dépositions de témoins oculaires parmi les employés de l'Office, réfugiés et autres.

22. On trouvera ci-dessous un résumé des renseignements que le Directeur a pu recueillir au sujet des pertes causées parmi les réfugiés, résumé qui lui paraît retracer les faits avec autant d'exactitude que le permettaient les circonstances.

23. Khan Yunis. Le 3 novembre, au matin, les troupes israéliennes ont occupé la ville de Khan Yunis et le camp de l'Office situé à proximité. Un grand nombre de civils ont été tués, mais on donne de ce fait plusieurs explications assez contradictoires. Les autorités israéliennes déclarent que les forces d'occupation se sont heurtées à une résistance, et que des réfugiés de Palestine faisaient partie des résistants. De leur côté, les réfugiés disent que toute résistance avait cessé au moment de l'incident et que de nombreux civils non armés ont été tués lorsque les troupes israéliennes ont parcouru la ville et le camp à la recherche de porteurs d'armes. On ne connaît pas le nombre exact des morts et des blessés, mais le Directeur a reçu, de sources qu'il estime dignes de foi, des listes de personnes qui auraient trouvé la mort le 3 novembre; le total s'établit à 275 victimes, dont 140 réfugiés et 135 habitants de Khan Yunis.

24. Rafah. Le 12 novembre, un grave incident s'est produit au camp de l'Office à Rafah. Les déclarations des autorités israéliennes et les renseignements que l'Office a obtenus à d'autres sources s'accordent sur le fait qu'un certain nombre de réfugiés ont été tués ou blessés ce jour-là par les forces d'occupation.

25. Les opinions diffèrent au sujet des circonstances de l'incident et du nombre des tués et blessés. Cependant, il y a accord sur le fait que l'incident s'est produit au cours d'un filtrage effectué par les forces israéliennes. Des contrôles de ce genre ont eu lieu dans tous les camps de l'Office ainsi que parmi la population vivant hors des camps. Ils avaient pour but, selon les autorités israéliennes, de trouver les personnes qui appartenaient à la formation dite "Brigade de Palestine" ou qui avaient participé aux opérations des fedayin. Les autorités israéliennes décrétaient un couvre-feu de 24 heures dans la zone à inspecter, et convoquaient à des endroits désignés tous les hommes appartenant à des groupes d'âge donnés. Pendant ce temps, des soldats allaient de maison en maison et de baraquement en baraquement s'assurer qu'aucun suspect ne se dissimulait.

26. Les autorités israéliennes de Gaza déclarent que les réfugiés du camp de Rafah ont fait preuve d'hostilité et ont opposé une certaine résistance au cours du contrôle, et qu'il y a donc eu des victimes. Les réfugiés nient toute résistance de ce genre. Les événements semblent s'être déroulés de la façon suivante: Rafah est un très grand camp (plus de 32.000 réfugiés); certains réfugiés n'ont pas entendu les instructions données par des camions munis de haut-parleurs et aux termes desquelles ils devaient se rendre aux endroits

prévus pour le contrôle. Se rendant compte de cet état de choses, un fonctionnaire de l'Office s'est rendu personnellement dans l'une des sections du camp pour informer les réfugiés de l'avis des autorités israéliennes. En outre, le délai fixé était trop court pour permettre à tous les hommes d'aller à pied, pour l'heure dite, aux endroits désignés. Dans la confusion, un grand nombre de réfugiés ont couru vers les points de rassemblement par crainte d'être en retard et certains soldats israéliens, apparemment pris de panique, ont ouvert le feu sur cette foule d'hommes qui couraient.

27. Le Directeur a reçu, de sources qu'il juge dignes de foi, des listes de personnes qui auraient été tuées à Rafah le 12 novembre. Leur nombre s'élève à 111, dont 103 réfugiés, 7 résidents et un Egyptien.

Protestation de l'Office

28. Apprenant l'incident de Rafah, l'Office a protesté auprès du Gouvernement israélien, déclarant que, si des mesures n'étaient pas prises immédiatement pour empêcher le renouvellement d'événements de ce genre, il serait impossible à l'Office de poursuivre sa tâche parmi les réfugiés de la zone de Gaza. Le Ministère israélien des affaires étrangères a assuré l'Office que le gouvernement avait aussitôt ouvert une enquête et n'épargnerait aucun effort pour empêcher le retour d'incidents de ce genre.

29. A la connaissance de l'Office, les deux incidents mentionnés ci-dessus sont les deux seuls incidents graves de cette nature. Cependant, un certain nombre de réfugiés ont été tués ou blessés au cours d'incidents de moindre importance, certains durant les combats, certains à l'occasion d'infractions aux ordres de couvre-feu et certains accidentellement. On en ignore le nombre exact, mais le Directeur a reçu, de sources qu'il juge dignes de foi, une liste de 66 personnes, dont 48 réfugiés, qui auraient été tuées entre le 1er et le 20 novembre (ces chiffres ne comprennent pas les pertes mentionnées plus haut).

30. Il n'a pas été possible d'acquiescer la certitude que chacune des personnes figurant sur la liste était bien décédée; il n'a pas été possible non plus d'établir une liste complète des réfugiés qui peuvent avoir été tués ou qui sont manquants. L'Office obtiendra peut-être de nouveaux renseignements au cours des prochaines semaines, mais il est fort peu probable que l'on puisse jamais établir des listes complètes des victimes. L'une des raisons en est que, surtout au début, de nombreuses victimes ont été enterrées sans avoir été identifiées.

La situation actuelle

31. Lorsqu'il a visité la zone de Gaza à la fin du mois de novembre, le Directeur s'est entretenu, dans plusieurs camps de réfugiés de l'Office, avec de nombreux mouktars et notables. Les restrictions imposées par le couvre-feu avaient été assouplies et l'on pouvait circuler librement dans la zone en dehors des heures du couvre-feu. Il ne s'était pas produit d'incidents depuis quelque temps. Les coups de feu intermittents, qui avaient été fréquents pendant les premières semaines de l'occupation - ils avaient inquiété les réfugiés qui les attribuaient à une campagne d'intimidation - avaient pratiquement cessé. Les opérations de filtrage se poursuivaient, mais, semble-t-il, d'une façon ordonnée. Un

grand nombre de réfugiés étaient amenés dans des centres pour y être interrogés et la plupart d'entre eux retournaient ensuite librement dans leur camp. Les autorités israéliennes ont accepté de communiquer la liste des personnes détenues comme prisonniers de guerre.

32. Bien qu'un calme relatif régnât dans la zone à la fin du mois de novembre, les réfugiés semblaient vivre dans une grande inquiétude et il était évident que les événements récents leur avaient fait perdre tout espoir. Leurs chefs ont remercié l'Office de continuer à leur venir en aide en cette période exceptionnelle et ils considéraient l'Office comme un élément de stabilisation, mais ils paraissaient craindre l'avenir. Plusieurs d'entre eux ont prié le Directeur de l'Office

III. REPERCUSSIONS DANS D'AUTRES REGIONS

34. Au cours de la période dont traite le présent rapport, aucun incident n'est venu troubler directement les activités de l'Office en Jordanie, au Liban et en Syrie, mais il a néanmoins failu les limiter quelque peu en Jordanie et en Syrie. Cette décision a été prise en raison, d'une part, des mesures de sécurité appliquées dans les zones militaires et des mesures de défense passive, d'autre part, du fait que, par suite de la grave tension politique provoquée par les hostilités, il a paru prudent de réduire temporairement l'effectif du personnel international dans ces deux pays en ne conservant que le personnel nécessaire aux services essentiels. Ces services ont été maintenus sans interruption.

35. Syrie. Les services essentiels ont été maintenus en Syrie. Toutefois, peu après que ce pays eut rompu ses relations diplomatiques avec le Royaume-Uni et la France, il s'est produit un incident regrettable par suite duquel il est beaucoup plus difficile à l'Office de poursuivre ses activités en faveur des réfugiés. Le 5 novembre, des agents de la police militaire ont fait irruption, sans autorisation, dans les bureaux de l'Office à Damas, ont emmené le représentant de l'Office en Syrie ainsi qu'un autre haut fonctionnaire, et les ont incarcérés après leur avoir enlevé leur cravate, leur ceinture et leurs chaussures. Ces fonctionnaires ont été relâchés au bout de six heures, à la condition qu'ils quittent le pays immédiatement. Les accusations portées contre ces deux fonctionnaires par la police militaire diffèrent. L'un d'eux était accusé d'avoir allumé une allumette pendant une alerte aérienne, l'autre d'avoir fait des remarques désobligeantes au sujet d'un chef politique. Aucune preuve n'a été fournie à l'appui

IV. DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

38. Il est trop tôt pour prédire avec exactitude les répercussions que les récents événements auront sur le coût total des opérations de l'Office. Beaucoup dépendra de la façon dont le Gouvernement israélien donnera suite à la demande qui lui a été faite de prendre à sa charge les frais de manutention et de transit en territoire israélien des fournitures destinées à Gaza, tout comme le Gouvernement égyptien s'est chargé de la manutention et du transit des marchandises par Port-Saïd et du transport des fournitures achetées en Egypte par l'Office, en renonçant sur ces marchandises et fournitures à tous droits et redevances.

d'informer l'Assemblée générale des Nations Unies que les réfugiés avaient un besoin urgent de sécurité et de protection.

33. Les émotions ressenties et les dangers courus par suite des opérations militaires et du changement brutal d'administration locale semblaient avoir rendu les réfugiés bloqués dans la zone de Gaza plus conscients que jamais de la précarité de leur situation et de l'incertitude de leur sort. Ces réfugiés étaient, pour le Directeur de l'Office, une preuve vivante du fait qu'il ne pourra y avoir de véritable paix dans cette région en proie aux troubles qu'est le Moyen-Orient tant que l'on n'aura pas apporté au problème palestinien une solution définitive, fondée sur l'équité et acceptée par tous les intéressés.

de ces accusations que les deux intéressés nient formellement.

36. Le Secrétaire général a protesté auprès du Gouvernement syrien contre l'action des autorités syriennes (qui faisait suite à d'autres difficultés mentionnées au paragraphe 24 de l'annexe G du rapport annuel du Directeur), en faisant observer que cette action était contraire à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies; il a invité les autorités syriennes à prendre toutes mesures utiles pour y remédier. La question n'a pas encore été résolue d'une manière satisfaisante. Si l'incident n'est pas réglé à bref délai, la question se posera certainement de savoir si l'Office doit poursuivre ses opérations en Syrie.

37. Evacuation du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge. A la suite d'un accord conclu entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les Directeurs généraux des institutions spécialisées, le Directeur de l'Office a été prié de venir en aide aux fonctionnaires des Nations Unies en poste dans certaines régions du Proche-Orient et aux personnes à leur charge, au cas où, à un moment quelconque, il apparaîtrait préférable qu'ils quittent leur lieu d'affectation. L'Office a donc aidé à évacuer de Gaza, de Jordanie et de Syrie certains fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées, avec leurs familles. Plusieurs ont été évacués par l'avion des Nations Unies, d'autres ont été transportés au Liban par la route. L'Office s'est occupé de les loger à Beyrouth; il a affrété un avion et ouvert à Athènes un bureau de transit chargé de les diriger sur d'autres centres en Europe.

39. Mais, outre ces dépenses éventuelles, l'Office a dû faire face à de lourdes dépenses supplémentaires à la suite des récents événements survenus en Egypte et à Gaza. Le tableau suivant, sans être d'une précision rigoureuse, donne une idée de l'ordre de grandeur des dépenses déjà contractées, pour lesquelles aucun crédit n'est inscrit au budget actuel puisqu'elles étaient imprévisibles, et pour lesquelles il faudra donc des crédits supplémentaires. Ces dépenses risquent fort d'être beaucoup plus élevées.

Dépenses supplémentaires jusqu'à ce jour

Dollars

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| a) Pertes de fournitures, de matériel et d'installations à Gaza, à Port-Saïd et en transit par suite des opérations militaires, du pillage, d'incendies, etc. | 275.000 |
| b) Frais supplémentaires pour l'acquisition des fournitures d'urgence destinées à Gaza (différence entre le coût effectif et le coût normal) | 64.000 |
| c) Frais de transport, de Port-Saïd à Haïfa, de certaines fournitures destinées à Gaza. | 92.000 |
| d) Frais supplémentaires pour le transport de fournitures de Beyrouth à Gaza (différence entre le coût effectif et le coût normal) | 2.000 |
| e) Dépenses occasionnées par le déplacement des agents de Gaza et des personnes à leur charge | 2.000 |
| f) Dépenses occasionnées ailleurs qu'à Gaza par le déplacement des agents et des personnes à leur charge. | 25.000 |
| g) Dépenses diverses | 5.000 |
| Total des dépenses supplémentaires à ce jour. | 465.000 |

40. Le Directeur présume que des crédits spéciaux seront prévus pour couvrir ces dépenses exceptionnelles. Toutefois, il estime de son devoir d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les derniers renseignements disponibles ^{2/} au sujet des contributions au budget ordinaire de l'Office et d'inviter les Etats Membres à tirer des événements de Gaza les conclusions qui s'imposent. Qu'ils se trouvent à Gaza ou ailleurs, les réfugiés de Palestine se considèrent comme les pupilles des Nations Unies. Depuis huit ans, leur niveau de vie est fonction des contributions

volontaires d'un petit nombre d'Etats qui ont permis à l'Office, agissant au nom de l'Assemblée générale des Nations Unies, de dépenser pour l'entretien des réfugiés moins de 30 dollars par an et par personne. Maintenant que la crise récente a attiré l'attention du monde sur les problèmes du Proche-Orient et lui a permis de mieux se rendre compte à quel point il est nécessaire de leur trouver une solution, les Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient savoir que, si des contributions suffisantes ne sont pas bientôt souscrites et ne sont pas versées à temps, l'Office se trouvera dans l'obligation de réduire les maigres prestations qu'il a fournies jusqu'à présent, ce qui signifiera pour quelque 900.000 personnes une mise en danger et des souffrances extrêmes.

^{2/} Voir le compte rendu de la 51ème séance du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires (A/AC.62/SR.51, 21 décembre 1956).